

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.10

No de demande : 2009-0747
Demande : Catégorie C, sous-catégorie 3.10 (Étiquettes nouvelles ou modifiées – Mélanges en cuve)
Produit : Mycostat-Q
No d'homologation : 25744
Matière active (m.a.) : Chlorure de didécyl diméthylammonium (QAK)
No de document de l'ARLA : 1774342

Contexte

Mycostat-Q (n° d'homologation = 25744) est un produit antitache de sève à base de chlorure de didécyl diméthylammonium (QAK) réservé aux applications par tunnel de pulvérisation.

But de la demande

Il s'agit de l'ajout d'un mélange en cuve aux utilisations actuellement homologuées figurant sur l'étiquette du produit Mycostat-Q.

Évaluation des propriétés chimiques

Données non requises

Évaluation sanitaire

Données non requises

Évaluation environnementale

Données non requises

Évaluation de la valeur

Un essai en laboratoire a été mené pour démontrer que Mycostat-Q (à base de QAK à 50 %) utilisé en mélange en cuve avec le fongicide Polyphase AF-1 (à base de IPB à 40 %) exerce un effet biocide supérieur. Les taux de déposition cible (microgramme/cm²) de la matière active à la surface des échantillons n'étaient pas inclus dans les résultats soumis et on a utilisé des spores de *A. pullulans*, *A. niger*, *P. citrinum* et *A. tenuissiman* dans l'inoculat, des champignons qui ne sont pas considérés comme étant des agents de la tache de sève. Par conséquent, l'essai présenté n'est pas admissible aux fins de l'homologation du mélange en cuve proposé de Mycostat-Q et de Polyphase AF-1.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation de la demande en question et a jugé que l'ajout d'un mélange en cuve aux utilisations déjà homologuées de Mycostat-Q est admissible.

Références

N de document de l'ARLA	Référence
1725804	Daco 10.1, 10.2.3.1, 10.2.3.3. MYCOSTAT-Q Tankmixing Application, June 2009
1725805	Daco 10.2.3.3. Determination of the efficacy of Mycostat Q alone and Mycostat Q combined with Polyphase AF-1, September 2008

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.